

ALLIANCE DE DREUX BASKET

32, rue de Mondétour

28500 TREON



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra
le samedi 24 juin 2023 à 18h30, à Dreux, Espace Paul Bert .

L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats ;
2. Mot du Président, Approbation du rapport moral et d'orientation;
3. Approbation du P.V. de l'assemblée 2022 ;
4. Approbation du rapport moral du secrétariat par Mme Catherine Piner ;
5. Approbation du rapport de la commission technique et sportive par M. Mecky Piner ;
6. Approbation du rapport de la commission d'arbitrage et otm par Mme Line Louveau;
7. Approbation du rapport de l'Ecole de Basket par Mr Julien Omnes;
8. Approbation de la commission animation par Mme Nadia Coltel ;
9. Approbation du rapport de la section Handisport par M. Marc Coltel ;
10. Approbation du rapport financier présenté par le président;
11. Approbation des comptes et du quitus de gestion présenté par M. Chafèque Jawhara ;
12. Approbation du montant des adhésions pour la saison 2023/2024 présenté par M. Christophe Bienfait ;
13. Renouvellement partiel du comité directeur, proclamation des résultats, proclamation des membres du bureau directeur après réunion et vote par le comité directeur ;
14. Discours des personnalités ;
15. Questions diverses ;
16. Récompenses ;
17. Clôture de l'assemblée par le Président.

Je vous rappelle que, le 12 mai 2023, conformément à l'article 11-2 des statuts, l'assemblée générale a fait l'objet d'une première convocation pour le 28 mai 2023 à 10h30.

Lors de cette première assemblée, le quorum prévu à l'article 11-4 des statuts n'a pas été atteint. L'assemblée générale est donc de nouveau convoquée avec le même ordre du jour.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 11 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 11-1 des statuts.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Dreux, le 30 mai 2023

Le Président,
Pascal Duron